

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal

Présents :

Annick GUEGUENIAT - - Anita BUFFETEAU - François BOUCROT - Jean-Paul GACHIGNARD - Maryse LEMAITRE - Edwige MATHIEU - Monique MATHIS - Monique MICARD-JULE - Catherine NIVault - Bertrand ORAVEC - Philippe RENAUD - Nicole VERGNET.

Excusées :

Dominique BERTHIER - Fabienne GODEC - Marie Sophie LECOCQ - Nadine MOËNNER - Michelle ROUX.

Ordre du jour :

- 1) Point sur les adhérents
 - 2) Situation financière
 - 3) Cotisations 2024
 - 4) Subventions versées par le CCR en 2024
 - 5) Organisation de l'Assemblée Générale 2024
 - 6) Règlement Intérieur
 - 7) Rapport intermédiaire des commissions
 - 8) Questions diverses
-

1) Point sur les adhérents

A ce jour, le CCR enregistre à ce jour, 855 adhérents contre 867 à la fin de l'année 2022, soit une baisse de 12 adhérents.

Depuis le 1er janvier dernier, nous dénombrons 65 entrées et 77 départs.

Ce phénomène s'explique par un appel à cotisations en 2022 après deux années de ristourne en raison de la crise sanitaire.

2) Situation économique

Le CCR MAIF a retrouvé cette année un rythme normal d'activité. Il semble cependant que les habitudes de nos adhérents vis-à-vis de leurs activités sportives, culturelles et de loisirs aient évolué sensiblement depuis la pandémie. Il est encore difficile d'évaluer précisément cette évolution, qui se traduit, cette année encore, par un excédent significatif dans les comptes du CCR MAIF.

Une adaptation des équilibres budgétaires à ce nouveau contexte sera certainement nécessaire. Toutefois, elle nécessitera pour le Conseil d'administration de prendre le temps d'une réflexion sur le sujet.

Les recettes qui s'élèvent à 66 000 € ne sont que très légèrement supérieures au budget. Pour mémoire, nous bénéficions cette année de subventions exceptionnelles de la MAIF (5 000 €) et du CSE MAIF (2 500 €) au titre de notre 40^{ème} anniversaire.

Le budget des activités proposées par les commissions sera consommé à environ 75 % (contre 90 % en 2022), celui des subventions Sport et Loisirs le sera vraisemblablement aux alentours de 85 % (contre 76 % en 2022).

Le montant des dépenses de fonctionnement sera inférieur au budget d'environ 500 €.

Au total, les dépenses dépasseront les 50 000 €, en hausse de 6 500 € par rapport à 2022. Toutefois, cette augmentation est exceptionnelle et correspond au coût supplémentaire de l'Assemblée générale lié au 40^{ème} anniversaire du CCR MAIF.

En conclusion, l'excédent de 2023 est, à ce jour, estimé aux alentours de 15 000 €, soit un montant supérieur à celui réalisé en 2022 (11 600 €).

Une étude est en cours pour remplacer notre blog par un site internet afin d'améliorer l'information à destination de ses adhérents et pouvoir leur offrir plus de services en lignes. Si un accord était conclu avec un prestataire d'ici la fin de l'année, le coût des travaux pourrait venir diminuer le résultat 2023. A ce stade, l'estimation de la mise en place d'un site est de 5 000 €.

3) Cotisations 2024

Pour la 14^{ème} année consécutive, le Conseil d'Administration décide de maintenir la **cotisation annuelle à 27,00 €** par adhérent.

4) Subventions versées par le CCR en 2024

❖ Les pourcentages d'intervention :

Le conseil d'Administration décide que les pourcentages de prise en charge restent inchangés et s'établissent comme suit :

- a) 50 % du montant pour les activités culturelles et de loisirs faisant l'objet d'abonnements auprès d'organismes officiels et donc pratiquées de façon régulière par l'adhérent,
- b) 15 % du montant pour les séjours et week-end en France organisés par le CCR,
- c) 10 % du montant pour les séjours et voyages à l'étranger organisés par le CCR.

❖ Le plafond d'indemnisation :

Prenant en compte le résultat prévisionnel excédentaire de 2023, le Conseil d'Administration décide de porter à **90,00 €** par adhérent le plafond annuel de prise en charge concernant les activités de différentes natures (sport, culture, loisirs individuels, voyages).

Il est rappelé que les justificatifs des activités doivent être adressés avant le 30 novembre de l'année civile.

❖ Exclusions :

Sont exclus :

- ✓ Les activités ou spectacles occasionnels,
- ✓ Les soins et cours dispensés par les professions médicales, paramédicales, ou d'esthétique,
- ✓ Les cotisations auprès d'autres associations,
- ✓ Les stages.

❖ L'envoi de chèques-culture :

Comme les années précédentes, les adhérents "*Hors Niort*" ayant plus de 6 mois d'adhésion au 31 décembre et à jour de leur cotisation au 15 janvier se verront attribuer un chèque culture d'une valeur de 20 € par foyer.

5) Organisation de l'Assemblée Générale 2024

La 41ème Assemblée Générale du CCR MAIF aura lieu le lundi 10 juin 2024.

Elle sera suivie d'un voyage dans le Finistère du 11 au 14 juin 2024.

6) Règlement Intérieur du Comité

L'article III-2-1 du Règlement Intérieur stipule que les activités ouvrant droit à subvention plafonnée sont réparties en trois catégories :

1. Les activités de Sport et de Loisirs pratiquées de façon régulière par l'adhérent et pour lesquelles ce dernier s'abonne individuellement sans passer par l'intermédiaire du CCR MAIF,
2. Les voyages et séjours avec hébergement proposés par le CCR MAIF ou par l'Inter-CCR,
3. Les semaines de randonnée organisées par l'Inter-CCR.

Les administrateurs décident d'ouvrir, à compter du 1^{er} janvier 2024, au droit à subvention plafonnée les voyages et séjours avec hébergement organisés par un autre CCR à la condition qu'ils soient proposés par le CCR MAIF.

En conséquence, l'article III-2-1 est modifié comme suit :

Article III-2-1 : Les activités ouvrant droit à subvention plafonnée

Elles sont réparties en trois catégories :

1. *Les activités de Sport et de Loisirs pratiquées de façon régulière par l'adhérent et pour lesquelles ce dernier s'abonne individuellement sans passer par l'intermédiaire du CCR MAIF,*
2. *Les voyages et séjours avec hébergement diffusés par le CCR MAIF,*
3. *Les semaines de randonnée organisées par l'Inter-CCR.*

La mise à jour du Règlement Intérieur sera diffusée sur le blog.

7) Rapport intermédiaire des commissions

➤ **Commission Voyages INTER CCR :**

- Argentine et Brésil (dossier traité par le CCR CAMIF)
 - 33 inscrits pour le 1^{er} groupe (du 8 au 19 novembre 2023) et 33 inscrits pour le 2^{ème} groupe (13 au 24 novembre 2023).

- Projets 2024
 - Les lacs italiens (dossier traité par le CCR MAIF) pour un circuit de 8 jours/7 nuits au 1^{er} trimestre 2024.
 - La Thaïlande (dossier traité par le CCR MACIF) pour un séjour de 13 jours/10 nuits) à l'automne 2024.
 - Le Loiret pour une escapade patrimoniale de 2 jours/1 nuit avec une programmation envisagée du 18 au 19 avril 2024.
- **Commission Tourisme :**
 - Festival des lanternes chinoises.
 - Ce séjour de 4 jours/3 nuits du 15 au 18 décembre 2023 enregistre 12 inscrits.
 - Projets 2024
 - Barcelone pour un séjour de 4 jours/3 nuits du 1^{er} au 4 mars 2024
 - Les Pouilles pour un séjour de 8 jours/7 nuits en septembre ou octobre 2024.
- **Commission Randonnées :**
 - La semaine de randonnées 2024 organisée par le CCR SMACL aura lieu dans le Cotentin du 26 mai au 1^{er} juin 2024.
- **Commission Juridique & Social :**
 - La Fondation MAIF a été contactée pour organiser une deuxième série de visites du « show-room ».
 - Une nouvelle conférence INTER CCR est prévue le mardi 12 mars 2024 à la MAAF et aura pour thème la civilisation tibétaine.
- **Commission Animations-Loisirs :**
 - La pratique de la gymnastique regroupe 60 personnes réparties en 2 groupes soit 52 le lundi de 16h15 à 17h30 (cours organisé et financé par le CSE) et 17 personnes (certaines personnes étant inscrites aux 2 groupes) le jeudi de 14h30 à 15h30, cours payant et pratiqué dans la salle de danse du gymnase de la MAIF.
 - Le repas d'automne du 10 octobre 2023 à « La table de l'Argentière » à Melle a réuni 50 participants.

- L'activité Pétanque qui se déroule tous les vendredis après-midi au boulodrome de Noron depuis le 27 octobre 2023 accueille 26 participants.
- La soirée Beaujolais aura lieu le jeudi 30 novembre 2023 au Trévins. Elle enregistre à ce jour 46 inscrits.
- Un après-midi Scrabble est organisé le mardi 9 janvier 2024 à Saint-Liguair.
- Le loto est programmé pour le jeudi 7 mars 2024 à Sainte-Pezenne.
- Le repas de printemps aura lieu le vendredi 17 mai sur le bateau « Le Colibert II » à Damvix.

**Prochain Conseil d'Administration le mardi 27 février
2024**
